



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

médecine scolaire et universitaire

Question orale n° 1762

Texte de la question

M. Michel Voisin appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'insuffisance de personnel médical dans les établissements scolaires du départements de l'Ain et principalement en Val-de-Saône. En effet, la santé des élèves et l'éducation à la santé ne peuvent être négligées en milieu scolaire. Bien que l'académie de Lyon dispose d'un médecin pour 5 730 élèves, alors que le taux national moyen est d'un pour 5 920, la grande poussée démographique du sud-ouest du département n'a toujours pas été accompagnée d'augmentation de moyens. Ainsi, les écoles primaires, les collèges et les lycées de la circonscription de Jassans-Riottier n'ont qu'un seul médecin, à temps partiel, pour assurer la visite médicale de 5 000 élèves. Quant au lycée de Val-de-Saône de Trévoux, il ne dispose que d'une seule infirmière, à mi-temps, pour l'ensemble des élèves. Aussi, il lui demande de doter rapidement le Val-de-Saône de postes de médecins scolaires et d'infirmières supplémentaires.

Texte de la réponse

effectifs de personnel
de la médecine scolaire dans l'ain

M. le président. M. Michel Voisin a présenté une question, n° 1762, ainsi rédigée :

« M. Michel Voisin appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'insuffisance de personnel médical dans les établissements scolaires du départements de l'Ain et principalement en Val-de-Saône. En effet, la santé des élèves et l'éducation à la santé ne peuvent être négligées en milieu scolaire. Bien que l'académie de Lyon dispose d'un médecin pour 5 730 élèves, alors que le taux national moyen est d'un pour 5 920, la grande poussée démographique du sud-ouest du département n'a toujours pas été accompagnée d'augmentation de moyens. Ainsi, les écoles primaires, les collèges et les lycées de la circonscription de Jassans-Riottier n'ont qu'un seul médecin, à temps partiel, pour assurer la visite médicale de 5 000 élèves. Quant au lycée de Val-de-Saône de Trévoux, il ne dispose que d'une seule infirmière, à mi-temps, pour l'ensemble des élèves. Aussi, il lui demande de doter rapidement le Val-de-Saône de postes de médecins scolaires et d'infirmières supplémentaires. »

La parole est à M. Michel Voisin, pour exposer sa question.

M. Michel Voisin. Monsieur le président, je ferai mienne la remarque de Serge Poignant en ce qui concerne la réponse qui me sera apportée.

Monsieur le ministre des relations avec le Parlement, je veux appeler l'attention du Gouvernement sur l'insuffisance de personnel médical dans les établissements scolaires du département de l'Ain, en particulier dans le Val-de-Saône. En effet, la santé des élèves et l'éducation à la santé ne peuvent être

négligées en milieu scolaire.

Je note certes que l'académie de Lyon dispose d'un médecin pour 5 730 élèves, alors que le taux d'encadrement moyen national est d'un médecin pour 5 920 élèves, mais j'observe aussi que la grande poussée démographique du sud-ouest du département n'a toujours pas été accompagnée d'une augmentation des moyens.

Ainsi, les écoles primaires, les collèges et les lycées de la circonscription de Jassans-Riottier n'ont qu'un seul médecin à temps partiel pour assurer la visite médicale de 5 000 élèves. Quant au lycée du Val-de-Saône de Trévoux, il ne dispose que d'une seule infirmière à mi-temps, pour l'ensemble des élèves.

Lorsque l'on sait le rôle primordial que jouent les personnels infirmiers auprès de nos enfants, leur disponibilité et leur compétence, il paraît totalement inadmissible qu'ils soient aussi peu nombreux auprès de notre jeunesse.

J'insiste également, monsieur le ministre, sur la responsabilité considérable des chefs d'établissement du fait de cette carence.

Ma question est simple. De combien de postes de médecin et d'infirmière supplémentaires comptez-vous doter le Val-de-Saône - et quand ?

M. le président. La parole est à M. le ministre des relations avec le Parlement.

M. Jean-Jack Queyranne, *ministre des relations avec le Parlement*. Monsieur le député, vous appelez l'attention du ministre de l'éducation nationale sur la dotation en personnel médical dans les établissements scolaires du département de l'Ain et principalement en Val-de-Saône, qui connaît une extension démographique, donc un accroissement du nombre des élèves.

D'abord, je confirme les chiffres que vous avez cités : l'académie de Lyon dispose d'une dotation légèrement supérieure à la moyenne nationale, puisqu'elle est d'un médecin pour 5 730 élèves, alors que, au plan national, le taux moyen d'encadrement est d'un médecin pour 5 920 élèves.

Toutefois, cette situation, même si elle est légèrement meilleure qu'ailleurs, n'empêche pas de poursuivre l'amélioration des conditions d'écoute, d'accueil et de soin des élèves dans le cadre du plan pluriannuel pour l'éducation.

Ainsi, pour la rentrée 2002, l'académie de Lyon se verra attribuer un des vingt-cinq emplois de médecin créés en loi de finances. Par décision du recteur, cet emploi sera implanté dans le département de l'Ain. En ce qui concerne les moyens en personnels infirmiers, ce département bénéficie également de quatre des neuf emplois créés dans l'académie à la rentrée 2002.

S'agissant plus particulièrement du lycée du Val-de-Saône de Trévoux, la dotation qui lui a été attribuée est identique à celle des autres établissements scolaires du département de l'Ain.

Enfin, le ministre de l'éducation nationale vous informe, monsieur le député, que le recteur se tient à votre disposition pour vous donner toutes les informations que vous souhaitez sur les mesures qui seront susceptibles d'être prises ultérieurement en faveur de ce lycée.

En résumé, je dirai que la loi des finances a permis d'améliorer le taux d'encadrement du personnel médical et infirmier dans les établissements scolaires, qu'il a été tenu compte de la situation particulière du département de l'Ain ainsi que de sa progression démographique et que le recteur peut vous informer sur la répartition qui sera faite de ces emplois lors de la rentrée 2002. C'est une préoccupation du ministre de l'éducation nationale que de renforcer l'encadrement tant psychologique que sanitaire des établissements scolaires.

M. le président. La parole est à M. Michel Voisin.

M. Michel Voisin. Monsieur le ministre, je vous remercie de votre réponse concernant une région que vous connaissez bien. Vous avez confirmé les chiffres que j'ai cités, mais il n'en demeure pas moins que les postes sont inégalement répartis : un demi-poste d'infirmière pour un seul lycée, c'est vraiment réduire le rôle des personnels médicaux à leur plus simple expression.

Vous m'annoncez des dotations, mais pour l'ensemble du département de l'Ain. J'aurais aimé que vous me précisiez qu'elles étaient réservées là où la poussée démographique est la plus forte, c'est-à-dire dans le sud du Val-de-Saône et dans la périphérie urbaine de Lyon.

M. le président. La parole est à M. le ministre des relations avec le Parlement.

M. le ministre des relations avec le Parlement. Monsieur le député, je pense que le recteur d'académie pourra vous apporter des précisions quant à l'affectation des moyens, Je vous invite donc à vous rapprocher de lui.

Données clés

Auteur : [M. Michel Voisin](#)

Circonscription : Ain (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1762

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 février 2002, page 789

Réponse publiée le : 20 février 2002, page 1442

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 18 février 2002